

Versailles, le 05 mars 2024

Le recteur de l'Académie de Versailles

à

**Rectorat de Versailles
Service académique
d'information et d'orientation
S .A.I.O**
Dossier suivi par
Rafaèle LARTIGOU
Tél. 01 30 83 44 91
Mél
ce.saio@ac-versailles.fr

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement
(*Liste in fine*)
Pour attribution

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de l'information
et de l'orientation
Pour attribution

s/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie - Directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
Mesdames et messieurs les responsables
des structures sportives
Pour information

**Rectorat de Versailles
Inspection Pédagogique
Régionale d'EPS
IA-IPR d'EPS
Guy VALLEE**
Tél. 01 30 83 40 41
Mél
ce.ipria@ac-versailles.fr

**IEN-IO
DSDEN des Yvelines
Secrétariat
Dana LE FEVRE**
Tél. 01 39 23 62 16
Mél
ce.ia78.ienio@ac-versailles.fr

**IEN-IO
DSDEN de l'Essonne
Secrétariat
Euriel CERCLET**
Tél. 01 69 47 83 17
Mél
ce.ia91.ienio@ac-versailles.fr

**IEN-IO
DSDEN des Hauts-de-Seine
Secrétariat
Lucianna LANOIX**
Tél. 01 71 14 27 75
Mél
ce.ia92.io@ac-versailles.fr

**IEN-IO
DSDEN du Val d'Oise
Secrétariat
Monique DINTIMILLE**
Tél. 01 79 81 21 55
Mél
ce.ia95.io@ac-versailles.fr

Objet : Affectation par le Net (AFFELNET) des élèves sportifs de haut niveau (SHN) ou issus d'un Projet de Performance Fédéral (PPF) - Rentrée scolaire 2024

Réf : GV/RL/SV/CS/N°532

- *DECRET N° 2016-1286 DU 29 SEPTEMBRE 2016 relatif au sport de haut niveau qui substitue la notion de Projet de performance fédéral à celle de Parcours d'excellence sportive.*
- *INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N°DSDS2/2020/199 du 05 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau.*
- *CIRCULAIRE du 15 décembre 2023 ayant pour titre : Modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves.*

Les demandes d'affectation des élèves sportifs de haut niveau (SHN) ou relevant d'un parcours de performance fédéral (PPF) feront l'objet d'un examen préalable **en commission académique.**

La présente circulaire détermine les modalités d'accueil dans les établissements du réseau académique (**Cf. annexe 1**) et explicite le périmètre et la temporalité du recueil des listes des élèves SHN.

Les sportifs(ives) concerné(e)s par la présente circulaire peuvent appartenir à différentes catégories :

- a) les sportifs(ives) inscrit(e)s sur les listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion ;
- b) les sportifs(ives) inscrit(e)s sur la liste des sportifs(ives) Espoirs et sur la liste des sportifs(ives) des collectifs nationaux ;
- c) les sportifs(ives) ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le Parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère chargé des sports ;
- d) les sportifs(ives) des centres de formation d'un club professionnel ainsi que les sportifs(ives) professionnel(le)s disposant d'un contrat de travail ;
- e) les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau.

L'affectation des élèves relevant du sport de haut niveau fait l'objet d'un traitement préalable en plusieurs étapes.

1. Le recueil des vœux d'affectation (mi-avril)

Réalisé par les établissements d'origine, il est indispensable pour le traitement efficace des vœux et concerne les élèves susceptibles de devenir SHN et postulant pour une affectation en :

- 2nde GT, 2nde Professionnelle et 1^{re} année de CAP,
- 1^{re} Professionnelle (dont la spécialité fait suite à une famille de métiers ou non),
- 1^{re} Technologique (STI2D-ST2S-STMG-STL-STHR-STAV).

Le recueil des vœux des élèves s'effectuera à partir des fiches de recueil de vœux disponibles dans le guide des procédures d'affectation transmis aux établissements (**FICHE N° 1 : affectation post 3^{ème} ; FICHE N°3 : affectation post 2nde GT ; FICHE N°4 : affectation post terminale CAP ; FICHE N°5 : affectation post 2nde PRO familles de métiers**).

Pour les élèves actuellement scolarisés en dehors de l'académie de Versailles, les fiches sont téléchargeables à partir du site de l'académie à l'adresse suivante : <http://www.ac-versailles.fr/affelnet>

Les responsables ou coordonnateurs des structures sportives s'assurent que les établissements d'origine procèdent à ce recueil de vœux, phase indispensable au bon déroulement de la procédure jusqu'à son terme.

2. La transmission des fiches de liaison (courant mai)

La liste nominative des sportifs de haut niveau entrants en lycée sera établie par les structures sportives à partir de la fiche de liaison **en annexe 2 : « fiche de liaison structures SHN-Etablissements » et transmise aux établissements d'accueil du réseau académique**, une copie sera adressée :

- à la Direction Départementale des Services De l'Education Nationale (DSDEN) d'accueil dont relève l'élève **avant le VENDREDI 17 MAI 2024**, délai de rigueur,
- à l'IA/IPR-EPS en charge du dossier : M. Guy VALLEE - Mél : guy.vallee@ac-versailles.fr
- à la Maison Régionale de la Performance (MRP) : Mme Emily THOUY- Mél : emily.thouy@creps-idf.fr
- au service « sport et vie fédérale » de la DRAJES : drajes-idf-polesport@region-academique-idf.fr

Rappel : pour tous les autres niveaux en collège et en lycée (1^{re} générale et terminale), envoyer les listes en département pour **le vendredi 17 mai 2024**.

3. La saisie des vœux d'affectation : du 6 mai au 27 mai inclus

Élèves de l'académie de Versailles :

- Pour une affectation **relevant du palier 3^{ème}** (entrée en 2^{nde} GT, 2^{nde} Professionnelle et 1^{re} année de CAP), les candidatures sont saisies par les familles via les **SERVICES EN LIGNE AFFECTATION** depuis l'espace parents « Scolarité services ».

ATTENTION :

Les procédures habituelles de saisie dans AFFELNET-Lycée sont conservées, pour une affectation **relevant du palier 2^{nde}** : post 2^{nde} GT/2^{nde} Pro. (Entrée en 1^{ère} Professionnelle et en 1^{ère} Technologique STI2D- ST2S-STMG-STL-STHR-STAV).

Pour les familles qui ne souhaitent pas utiliser les Services en Ligne Affectation, la procédure habituelle est conservée : l'établissement d'origine saisit les vœux d'affectation dans l'application AFFELNET-Lycée, selon le même calendrier : **du LUNDI 6 MAI 2024 AU LUNDI 27 MAI 2024 INCLUS.**

Elèves d'une autre académie :

- Pour une affectation **relevant du palier 3^{ème}** : entrée en 2^{nde} GT, 2^{nde} Professionnelle et 1^{re} année de CAP, les candidatures sont saisies par les familles via les **SERVICES EN LIGNE AFFECTATION** depuis l'espace parents « Scolarité services » **du LUNDI 6 MAI 2024 AU LUNDI 27 MAI 2024 INCLUS.**

Pour les familles qui ne souhaitent pas utiliser les Services en Ligne Affectation, ainsi que pour les établissements hors académie, la procédure de saisie simplifiée AFFELMAP est disponible à l'adresse suivante : <http://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap>

- Pour une affectation **relevant du palier 2^{nde}** : entrée en 1^{re} Professionnelle et en 1^{re} Technologique : (STI2D-ST2S-STMG-STL-STHR-STAV), les établissements hors académie saisissent les candidatures dans l'application AFFELNET-LYCEE de Versailles via AFFELMAP, selon le même calendrier. Garante de la saisie des vœux, la fiche récapitulative de vœux (AFFELNET-Lycée) doit être éditée à l'issue de la saisie et remise à la famille. Une copie sera conservée dans l'établissement.

4. La transmission des fiches récapitulatives de saisie

Celles-ci doivent être transmises **avant le LUNDI 27 MAI 2024** au secrétariat des inspecteurs chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO) du département d'accueil sollicité en 1^{er} vœu. Cette transmission relève de la responsabilité des établissements d'origine (académie et hors académie).

5. La commission académique SHN et l'affectation

La commission académique d'affectation en lycée se déroulera le JEUDI 30 MAI 2024 MATIN.

Sous la présidence du recteur et pilotée par la cheffe des services académiques d'information et d'orientation, la commission est composée de deux chefs d'établissement du réseau, de la représentante de la maison régionale de la performance, de la responsable du département du haut niveau (CREPS - Châtenay/Malabry), de deux IA-IPR d'EPS, et d'un IEN-IO par département.

Elle a pour objet l'examen, puis la validation ou non de chaque candidature au titre de sportif de haut niveau. A l'issue de la commission, les avis favorables seront intégrés dans l'application AFFELNET-Lycée et traités en vue de l'affectation en lycée.

Les résultats de l'affectation seront disponibles via les services en ligne à partir du **MERCREDI 26 JUIN 2024.**

L'affectation des élèves sportifs de haut niveau nécessite une organisation en plusieurs étapes car elle relève de l'intervention de différentes structures :

- La Maison Régionale de la Performance,
- la DRAJES,
- les établissements d'accueil du réseau académique,
- les établissements d'origine qui jouent un rôle essentiel dans le bon déroulement des opérations.

En département, les IEN-IO sont également garants du respect de toute la phase préparatoire à l'affectation.

Les IA-IPR d'EPS veilleront au bon fonctionnement et au suivi de toutes les phases de la procédure en lien avec les responsables des structures sportives concernées.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et je vous en remercie.

Pour le recteur et par autorisation
La cheffe des services académiques
d'information et d'orientation

A blue ink signature consisting of a horizontal line followed by a large, stylized loop.

Rafaèle LARTIGOU

ANNEXE - CALENDRIER DES OPERATIONS - RS 2024

Dates	Sources	Tâches	Destinataires
FEVRIER 2024	<ul style="list-style-type: none"> - MRP - DRAJES 	Identification des modifications de structures d'accès au sport de haut niveau.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Inspection EPS ⇒ SAIO
AVANT LE VENDREDI 17 MAI 2024, délais de rigueur	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables des structures SHN - Chefs d'établissement 	Transmission des listes nominatives et récapitulatives des nouveaux entrants avec les niveaux de classe (Annexe 2).	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ DSDEN Secrétariat de l'inspection de l'information et l'orientation – Département d'accueil ⇒ Inspection EPS
DU LUNDI 06 MAI 2024 AU LUNDI 27 MAI 2024 INCLUS	- Chefs d'établissement et familles	<ul style="list-style-type: none"> -Saisie des candidatures post 3ème relevant de la procédure d'affectation informatisée AFFELNET-Lycée par les familles, via les Services en ligne Affectation. - Saisie des candidatures post 2^{nde} GT/2^{nde} Pro relevant de la procédure d'affectation informatisée AFFELNET-Lycée par les établissements d'origine de l'académie de Versailles et les établissements hors académie. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ DSDEN Secrétariat de l'inspection de l'information et l'orientation – Département d'accueil
AVANT LE LUNDI 27 MAI 2024	- Chefs d'établissement d'origine de l'académie et chefs d'établissement hors académie	Transmission des fiches récapitulatives de saisie (AFFELNET-Lycée).	
JEUDI 30 MAI 2024	- Commission académique préparatoire à l'affectation	Étude des dossiers	
À PARTIR DU MERCREDI 26 JUIN 2024	SAIO	Publication des résultats de l'affectation.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Établissements du réseau ⇒ Pôles